



Genève, le 12 janvier 2022

Le Conseil d'Etat

6544-2021

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
Palais fédéral nord
3003 Berne

**Concerne : concept d'une cartographie des sols à l'échelle de la Suisse
mise en consultation du projet auprès des cantons**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a bien reçu le courrier du 18 octobre 2021 de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) relatif à l'objet cité en titre et vous fait part ci-après de son avis.

Tout d'abord, nous saluons cette initiative et vous remercions pour le travail conjoint effectué par l'OFEV, l'OFAG et l'ARE. Le canton de Genève, en tant que territoire exigu soumis à une forte pression d'utilisation des terres, est intéressé au plus haut point par des informations pédologiques complètes et fiables. En outre, une cartographie harmonisée à l'échelle nationale est particulièrement importante pour connaître la situation suisse du domaine de l'environnement Sols. A cet égard, le canton de Genève soutient ce projet visant à objectiver les connaissances des sols sur une base uniforme et actualisée.

La République et canton de Genève est également favorable au cofinancement du projet de cartographie des sols à l'échelle de la Suisse, à part égale entre la Confédération et les cantons. Par ailleurs, ce projet concrétise le travail effectué par le Centre de compétence sur les sols (CCSols).

Considérant la variante en matière d'organisation et de financement, la République et canton de Genève est en faveur de la variante "Joint-venture" (ci-après JV), car celle-ci permet d'obtenir directement une carte pédologique harmonisée à échelle nationale.

En revanche, notre Conseil voit deux risques à cette variante.

Premièrement, en raison de la superficie réduite du canton de Genève, il semble possible de réaliser une cartographie plus rapidement que le délai prévu en tenant compte des données disponibles. Sur ce point, la centralisation ne semble pas performante. Le risque est que les données produites par ces prestations préalables cantonales ne soient pas compatibles avec les méthodes du CCSols, par exemple les bases de données.

Deuxièmement, le modèle de cartographie des sols simplifié, utilisé actuellement par certains cantons, à deux couches, est insuffisant pour obtenir des informations pédologiques utiles à tous les domaines concernés par les sols. Notre conseil préconise une cartographie pédologique scientifique décrivant toutes les couches du sol. Il y a donc un risque de désaccord méthodologique.

C'est pourquoi il est particulièrement important que le CCSols poursuive le travail de préparation du projet indépendamment des adaptations légales et qu'il communique régulièrement au sujet de l'avancement de la préparation des données et de la phase conceptuelle. Ainsi, les cantons pourront coordonner leurs propres études avec le CCSols.

L'importance de la communication implique que tous les documents soient immédiatement traduits dans les trois langues nationales principales.

En cas de sélection de la variante JV, la République et canton de Genève demande que des représentants de la Suisse romande participent à l'élaboration du cahier des charges pour les appels d'offres relatifs aux travaux de terrain. En effet, il nous paraît essentiel que des critères de distance et de langue soient intégrés au cahier des charges, afin de garantir la connaissance du territoire, ainsi que la compréhension entre l'administration cantonale, les habitants, et les bureaux privés de cartographie.

Enfin, nous relevons également que la répartition des coûts entre les cantons n'est pas encore arrêtée.

Vous trouverez également en pièce jointe le fichier Excel contenant les réponses aux questions, ainsi que les demandes ou remarques qui complètent le présent courrier.

En vous remerciant pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco

Annexe mentionnée

Copie à : Office fédéral de l'environnement (OFEV)
boden@bafu.admin.ch

Question	Canton	Réponse
<p>Forme d'organisation</p> <p>Laquelle des deux variantes (« Joint Venture » ou « conventions-programmes ») a la préférence de votre canton ?</p> <p>Remarque</p>	Genève Genève	<p>Joint Venture</p> <p>La variante centralisée présente le défaut d'offrir moins de liberté aux cantons notamment pour ceux qui désiraient réaliser une cartographie des sols dans un délai plus court.</p>
<p>Durée estimée</p> <p>Jugez-vous que la durée estimée pour achever de cartographier les sols, soit une vingtaine d'années, est réaliste ?</p>	Genève	<p>La durée nous semble réaliste à l'échelle de la Suisse, car le temps nécessaire pour les modifications légales tant au niveau fédéral que cantonal est difficile à estimer. En revanche, à l'échelle du canton de Genève, il nous semble possible de réaliser une cartographie des sols dans un délai plus court. A cet égard, il est indispensable que la préparation de la cartographie avance en parallèle avec les modifications des bases légales.</p>
<p>Phase préparatoire</p> <p>Adaptation des bases juridiques : La législation de votre canton devra-t-elle être adaptée ?</p> <p>Si oui, quelles réglementations sont concernées ?</p> <p>Investissement : Existe-il des différences entre les deux variantes s'agissant des questions organisationnelles, juridiques et financières à régler dans votre canton dans le cadre de la phase préparatoire ?</p> <p>Si oui, dans quelle mesure ?</p> <p>Calendrier : De combien de temps votre canton a-t-il besoin pour préparer la mise en œuvre de la cartographie des sols, c'est-à-dire pour régler les questions organisationnelles, juridiques et financières ?</p>	Genève Genève Genève Genève Genève	<p>Oui</p> <p>L'adoption d'une loi de financement est indispensable pour garantir un financement durant toute la durée du projet. Une modification de la loi d'application cantonale de la LPE serait utile pour soutenir une loi de financement, mais n'est pas indispensable.</p> <p>Non</p> <p>Environ 12 mois pour la loi de financement, dès la clé de répartition entre les cantons et le montant de l'investissement cantonal connus.</p>
<p>Financement</p>		

<p>Les deux variantes prévoient que les coûts soient pris en charge à parts égales par les cantons et par la Confédération. Dans le cas de la variante « Joint Venture », les cantons s'acquittent d'un pourcentage de la facture globale annuelle, quel que soit l'état d'avancement du projet dans un canton donné. Comment devrait-on calculer la participation de chaque canton au financement (p. ex. en fonction de la superficie totale, des prestations préalables, etc.) ?</p>	Genève	<p>La superficie totale de chaque canton nous semble être un bon critère. La somme des surfaces agricoles et boisées selon l'OFS peut également être utilisée puisque elle représente la surface à cartographier prioritairement, p.ex. la superficie du canton de Genève est de 282 km², mais la somme des surfaces agricole et forestière est de 141 km².</p>
<p>Prestations préalables</p>		
<p>Pensez-vous que les prestations préalables des cantons devraient être imputées au projet ?</p>	Genève	<p>Oui</p> <p>Les prestations préalables devraient pouvoir faire l'objet d'un financement rétroactif à un taux 50%, à la condition que ces prestations aient été réalisées selon une méthodologie validée par le CCSol et puissent être utilisées pour la cartographie normalisée et complète des sols de Suisse.</p>
<p>Si oui, lesquelles et à quel taux ?</p>	Genève	<p>Le canton de Genève dispose d'une cartographie des sols agricoles basée sur des relevés pédologiques réalisés durant les années 80 par une équipe de l'EPFL (Gratier et al.). Un mandat de valorisation de ces données pédologiques historiques dans le canton de Genève est actuellement réalisé avec le professeur Stéphane Burgos de la HAFI. Ces données sont enregistrées dans une base de données compatible avec le système FAL24 et NABODAT. Ce mandat devrait être terminé en 2022. Il permettra de définir les zones insuffisamment pourvues en informations pédologiques et nécessitant un travail de terrain.</p> <p>Le canton de Genève dispose également d'une carte des sols du vignoble genevois élaborée par le professeur Stéphane Burgos de la Haute école de viticulture et oenologie de Changins.</p>
<p>Coûts administratifs</p>		
<p>Êtes-vous de l'avis que les coûts du projet à prendre en charge solidairement englobent les travaux de cartographie (bureaux d'ingénieur) et les coûts centraux tels que les frais de laboratoire, de modélisation, de coordination, les frais informatiques et de logistique, mais pas les coûts administratifs de la Confédération et des cantons ?</p> <p>Si non, pourquoi ?</p>	Genève	<p>Oui</p>
	Genève	

<p>Postes équivalents plein temps (EPT)</p> <p>À combien estimez-vous le nombre de postes supplémentaires à créer dans les cantons pour les deux variantes ?</p>	Genève	<p>Pour la variante JV, le besoin estimé est de 0.25 à 0.5 ETP. Pour la variante CP, le besoin estimé est de 0.5 à 1 ETP. Il peut s'agir de création d'un nouveau poste ou d'une réorganisation interne. Il n'est pas possible de savoir si des postes supplémentaires devront être créés actuellement. Le cas échéant, un poste devra être intégré au projet de loi de financement.</p>
<p>Personne de contact</p> <p>À qui la Confédération peut-elle s'adresser dans votre canton en cas de questions concernant vos réponses ? Veuillez indiquer les nom et prénom de la personne pressentie, son service, son numéro de téléphone et son adresse de courriel.</p>	Genève	<p>Bastien Guex, DT-OCEV-GESDEC, +41 22 546 70 87, bastien.guex@etat.ge.ch</p>